

Le 3 mars 2023

Chers fournisseurs de service de garde,

La réapparition de certaines maladies évitables par la vaccination est observée dans certaines régions du monde et est préoccupante. Santé publique Ottawa (SPO) surveille l'émergence de maladies évitables par la vaccination, comme la rougeole, et nous déployons des efforts continus pour augmenter l'adoption et la couverture des vaccins infantiles de routine. Des milliers d'enfants et de jeunes à Ottawa n'ont pas reçu certains vaccins de routine qui les protégeraient contre des maladies comme la rougeole et la polio. Les vaccins requis dans les centres de garde et les écoles doivent être tenus à jour.

La prévention par la vaccination est la meilleure protection. Vous pouvez nous aider en encourageant les parents à vérifier les dossiers d'immunisation de leurs enfants et à s'assurer que les vaccins ont été signalés à SPO. Les parents peuvent savoir si leur enfant doit être vacciné et quels vaccins ont déjà été signalés à SPO, en visitant notre site Web EtreParentAOttawa.ca/Vaccinationroutiniere.

Les enfants et les jeunes qui font face à des obstacles à l'accès aux vaccins de routine par l'entremise de leur fournisseur de soins de santé primaires peuvent maintenant se rendre dans des cliniques de vaccination familiale et communautaire de SPO à Ottawa qui offrent actuellement des vaccins de routine pour les enfants. La vaccination systématique des enfants a également été offerte dans des centres de santé et de mieux-être de SPO situés dans des quartiers prioritaires. Les heures et les emplacements des cliniques sont décrits sur notre site Web EtreParentAOttawa.ca/Vaccinationroutiniere.

En cas d'exposition au sein du soin de garde

Si la présence de rougeole est confirmée chez un enfant ou un membre du personnel, SPO communiquera avec le fournisseur de service concerné pour discuter des prochaines étapes à suivre pour réduire le risque de transmission.

Les enfants ainsi que le personnel qui n'ont pas reçu deux doses documentées de vaccin contre la rougeole seront exclus du service de garde jusqu'à ce que SPO confirme qu'ils ont reçu deux doses ou qu'ils ont une preuve d'immunité, ou bien jusqu'à ce que le risque d'exposition ou d'éclosion soit déclaré terminé. Un membre du personnel exposé devra signaler à SPO son statut vaccinal contre la rougeole ou une preuve d'immunité et pourrait être exclu jusqu'à ce que ces informations soient confirmées.

De nouvelles informations vous seront communiquées à mesure qu'elles évoluent. N'hésitez pas à communiquer ces renseignements au sein de votre organisation. Si vous avez des questions, des préoccupations, ou besoin de soutien, n'hésitez pas à communiquer avec moi par courriel à nancy.langdon@ottawa.ca.

Nancy Langdon
Agente de Liaison

Santé Publique Ottawa